



LEGISLATURE 2025 – 2030
PROCES-VERBAL No. 8
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 12 MAI 2026

PRESENTS	: M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal Mmes Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Yves DESBAILLET, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux
EXCUSES	: Mme Claire HERRMANN, M. Daniel CHAMBAZ, Conseillère et Conseiller municipaux
INVITES	: M. Silvano MATTIOLI – Fiduciaire Helvetia Conseils et Révisions SA, Comptabilité M. Patrick TELES – Fiduciaire Chavaz SA, Audit
ASSISTENT A LA SEANCE	: M. Olivier FAVRE, Maire, Président du Conseil administratif Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil administratif Mme Suzanne SERAFINI, Membre du Conseil administratif Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
PROCES-VERBAL	: Mme Florence CHOUET

ORDRE DU JOUR	: 1. Approbation du procès-verbal du 14.04.26 2. Informations Mairie 3. Approbation des comptes 2025 du Groupement Intercommunal des sapeurs-pompiers Russin Dardagny – Délibération 4. Approbation des comptes 2025 du Groupement Intercommunal de la jeunesse – Délibération 5. Présentation et approbation des comptes 2025 de la Fondation du logement – Délibération 6. Présentation et approbation des comptes de la Fondation Intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2025 – Délibération 7. Présentation des comptes 2025 de la commune de Russin 8. Rapport de la commission : Finances 9. Approbation de l'intégralité des comptes de la commune de Russin – Délibération 10. Rapport de commission : Vie communale 11. Formation du Bureau du Conseil municipal : période du 01.06.26 au 31.05.27 – Communication 12. Propositions individuelles et questions 13. Divers 14. Naturalisation (huis clos)
----------------------	--

Séance ouverte à 19h01

Vincent MONNIER : Salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, la secrétaire et la procès-verbaliste. Il souhaite la bienvenue à Messieurs Silvano MATTIOLI et Patrick TELES. Il excuse tout d'abord les absences de Claire HERRMANN et Daniel CHAMBAZ, puis passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14.04.26

Le PV est approuvé. Remerciements à sa rédactrice.

2. INFORMATIONS MAIRIE

Olivier FAVRE

- **RADAR PEDAGOGIQUE**

Situé au chemin de Serve sur la période du 16.04.26 au 05.05.26 et sur une moyenne de 83 véhicules/jour (dans les deux sens de la circulation), le constat est le suivant :

- 33.7% des véhicules roulent en dessous de 30 km/h
- 45.8% entre 31 et 40 km/h
- 18.1% entre 41 et 50 km/h
- 2.4% entre 51 et 60 km/h

A une ou deux exceptions près, la limitation de vitesse est respectée : 85% des véhicules enregistrés roulent en dessous des 50 km/h autorisés et la vitesse moyenne de ces 85% se situe à 41.8 km/h. Force est de constater néanmoins que 66.3% des conducteurs roulent au-dessus de 30 km/h, ce qui laisse présager une modification significative du comportement routier, lorsque la limite autorisée passera à 30 km/h.

- **FONTAINE – CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB 1**

Les travaux de rénovation sont terminés : pavage en boulets de l'Allondon, remplacement de la chèvre et du goulot, installation d'un banc en pierre. Ne manque que la pose de résine dans le bassin, pour assurer son étanchéité avant la mise en eau. Ces travaux ont également permis de mettre à jour la cunette en pavés dédiée à l'écoulement des eaux de surface. A noter que l'enrobé bitumeux sera refait à la fin des travaux des CFF, en 2027.

- **RESTAURANT LE VIGNOBLE DORE**

Information officielle : Le nouveau gérant (détenteur d'une patente) et sa compagne (cuisinière) ont la volonté d'ouvrir le 03.06.26. Le restaurant gardera le même nom et seuls quelques travaux de rénovation ont été effectués dans la cuisine. Pour rappel : Il s'agit d'une propriété privée et d'une gérance privée ; la Commune n'a aucun droit de regard sur le fonctionnement de l'établissement.

Suzanne SERAFINI

- **PLACE DE JEUX**

Les jeux choisis lors de la précédente législature ont été commandés le 08.05.26. Le délai de construction / livraison est de 12 à 16 semaines. Dans cette incertitude et afin d'éviter tout désagrément lors de la Fête des Vendanges, il a été décidé d'attendre la réception des jeux pour prendre la décision de démarrer les travaux. Ceux-ci sont par ailleurs estimés à environ 3 semaines, dépendant des conditions rencontrées sur place (fondations, étanchéité, météo ...).

- **PISTE CYCLABLE**

Le Département de la Santé et des Mobilités (DSM) procède actuellement aux derniers entretiens individuels avec les propriétaires et exploitants, sachant que certains ont déjà signé les « bons pour accord » relatifs à leurs parcelles respectives.

- **CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR**

La sculpture prévue a été commandée à M. JOSELIN, tailleur de pierre.

- **SORTIES DE SKI**

Probablement en raison de la météo, la fréquentation des 6 sorties de 2026 (13 russinois / 149 participants) est légèrement en baisse par rapport à celle de 2025 (21 russinois / 185 participants). La question étant rediscutée chaque année, les trois communes du Mandement ont décidé de reconduire leur subvention (10% pour Russin) en 2027.

- **SORTIE DES AINES – 11.06.26**

Après un petit déjeuner à Russin, le trajet s'effectuera en minibus en direction d'Annecy. Une visite libre d'Annecy-le-Vieux sera suivie d'une croisière sur le lac et d'un déjeuner à bord du bateau-restaurant le « Libellule ». Le retour à Russin est attendu vers 17h00. Aucune participation financière ne sera demandée aux aînés, le coût de la manifestation étant entièrement inclus dans le budget prévu. Les flyers seront délivrés d'ici la fin de la semaine et les inscriptions seront à retourner à la Mairie avant le 02.06.26.

- **DIVERS**

- Le nombre et les degrés de classes ouvertes à Russin n'est pour l'heure pas connu.
- Avant la prochaine rentrée scolaire, le tapis anti-dérapant de la structure métallique (PMR) sera remplacé.
- Restosco : A ce jour, aucun aîné n'a donné suite à la proposition de repas commun avec les enfants.
- TPG : Une discussion est en cours au sujet de la zone dédiée au rattrapage d'horaire du bus 74, actuellement sise au Pré-Jonas. Pour des raisons de sécurité et de nuisances, la Mairie souhaite que cette zone soit déplacée vers l'arrêt Noirettes/Verbois, à l'instar de la zone déjà dédiée au bus 75 à cet endroit. Un changement potentiellement prévu avant fin 2026.

Delphine VOELLINGER

- **ENVIRONNEMENT – GESTION DES EAUX DU TERRITOIRE**

OCE – CONSULTATION SUR LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DU RHONE – OBJECTIFS ET MESURES 2025 :
La Commune a été approchée par l'OCE, dans le cadre du plan cantonal de préservation des eaux. Le Canton a décidé d'élargir sa vision, du lac aux rives fluviales, incluant donc le Rhône et l'Arve.

- Promenades le long du Rhône : Mentionnées comme actives, celles-ci nécessitent d'être préservées.
- Réserve naturelle : Site protégé, la naturalité des rives du Rhône doit être améliorée.
- Village : Site culturel à valeur patrimoniale (ISOS), les qualités paysagères doivent être renforcées.
- Place d'amarrage de secours au barrage : A maintenir.
- Accès à l'eau pour les activités nautiques douces : A supprimer.

FETES DU RHONE 2027 :

Initiées en France en 1926, les fêtes se déroulent tour à tour dans les villes fluviales situées le long du fleuve, en France et en Suisse. Les fêtes de 2027 auront lieu à Genève du 16.09.26 au 19.09.26, soit en pleine Fête des Vendanges. Les Communes limitrophes (du fleuve) souhaitent participer à ce projet par un aménagement culturel le long des rives du Rhône, pour rappeler son histoire et son patrimoine fluvial. L'idée est de valoriser les chemins par une exposition d'images et d'en faire une promenade illustrée.

CAMPAGNE DE PREVENTION – ASSOCIATION SUISSE DES GARDES-PECHE (ASGP) :

- L'eau est une ressource précieuse, à préserver absolument.
- Les grilles d'eaux des routes sont destinées à récupérer les eaux de pluie, les eaux claires.
- Elles ne sont pas liées à des stations d'épuration et se déversent directement dans nos rivières.
- Des pollutions importantes ont été constatées.
- Un « simple » mégot de cigarette pollue jusqu'à 1'000 litres d'eau.
- La pollution de cette eau met en péril la faune et la flore aquatique, et la qualité de l'eau que nous utilisons au quotidien.

- **VIE COMMUNALE**

RUSSINOTES & ANECDOTES :

La 11^e édition du journal vient de paraître. Remerciements à toutes et tous pour leur active participation.

FETE DE LA MUSIQUE

Rappel : La manifestation se déroulera le 20.06.26 dès 18h30 dans le préau de l'école de Russin.

PROMOTIONS

Rappel : La manifestation se déroulera le 27.06.26 dès 16h00 à Dardagny.

REVUE 2026

En raison de changements d'horaires et de lieu (sous chapiteau), le CA propose aux Conseillers d'opter pour la séance du vendredi 30.10.26 à 20h00. Le spectacle (avec conjoints) sera précédé d'un repas.

3. APPROBATION DES COMPTES 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN DARDAGNY – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Précise que le léger dépassement de budget est dû à l'équipement de nouveaux venus dans la Compagnie. Pour rappel : Russin participe aux frais de la CP à hauteur de 23% (prorata du nombre d'habitants).

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION relative à L'APPROBATION DES COMPTES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES, POUR L'EXERCICE 2025.*

Vu l'art. 26, titre X des statuts du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;
Vu le rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Chavaz SA ;
Vu la séance de la commission du Groupement Intercommunal SPV de Dardagny Russin et la commission des finances acceptant les comptes 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE

Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, sur 7 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes du Groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps du lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2025.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

4. APPROBATION DES COMPTES 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE – DELIBERATION

Suzanne SERAFINI : Le coût élevé de la place a interpellé la commission sociale de Dardagny. Investigation faite, s'est avéré un taux d'absentéisme important au cours des deux dernières années (215 heures sur 2025 et déjà 61 heures sur 2026), qui nécessitera la prise de mesures adéquates. Les remplacements coûtent extrêmement cher. En outre, il faut garder à l'esprit qu'une crèche de 20 places nécessite une infrastructure (dont un nombre minimum d'employés) identique à celle d'une crèche de 35 places. Le coût au prorata diminuera, dès l'instant où Dardagny bénéficiera d'une crèche de 35 places ou plus. A noter également l'incrémentation salariale annuelle des employés et les potentielles baisses d'écologie des parents, en fonction de leurs revenus.

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION relative à L'APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.*

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;
Vu le rapport de la Fiduciaire Chavaz du 29 avril 2026 ;
Vu l'approbation du rapport par le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 1^{er} mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE

Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, sur 7 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes pour l'exercice 2025 du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

5. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DU LOGEMENT – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : Bien que Présidente de la Fondation depuis le 01.01.26, elle passe toutefois la parole à Olivier FAVRE, en charge de l'exercice 2025.

Olivier FAVRE : L'année 2025 n'a pratiquement pas fait l'objet de vacance de location, hormis trois mois liés au changement de gérance de l'épicerie. Les quelques travaux effectués durant ce laps de temps ont été pris en charge, par l'ancien gérant pour une part et par la Fondation pour l'autre part. En synthèse, une gestion saine, qui laisse une marge de fonds propres susceptibles d'être utilisés pour des travaux de rénovation, sans avoir à recourir à un emprunt.

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION relative à L'APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN POUR L'EXERCICE 2025.*

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Chavaz SA, désignée comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;

Vu l'approbation du rapport et des comptes 2026 par le Conseil de Fondation dans sa séance du 1^{er} avril 2026 approuvant les comptes 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE

Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, sur 7 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2025.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

6. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES AU 31 DECEMBRE 2025 – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Tient juste à préciser que la Fondation ne gère que les bâtiments et non les EMS proprement dits. La gestion se passe plutôt bien. Le résultat positif permettra ici également de procéder aux quelques aménagements éventuels qui pourraient s'avérer nécessaires.

Vincent MONNIER : En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION relative à L'APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY, POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, POUR L'EXERCICE 2025.

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

Vu le rapport de la Fiduciaire Wuarin & Chatton du 6 avril 2026 ;

Vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 21 avril 2026 ;

Vu les explications données par le Conseil administratif ;

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE

Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, sur 7 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny, pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour l'exercice 2025.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

7. PRESENTATION DES COMPTES 2025 DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Olivier FAVRE :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le Conseil administratif souhaite rendre les Conseillers municipaux attentifs aux récentes volontés du Conseil d'Etat présentées tout récemment à l'ACG. A ce jour, celles-ci n'influent pas sur les comptes de la Commune, mais il sera bon d'en avoir conscience, notamment lors de la préparation du budget 2027. Ces mesures concernent la participation financière que le Canton, en recherche d'argent, attend des communes. Le montant de cette participation s'élèverait à CHF 446'687'000.- millions/an, dont les postes principaux se présentent comme suit :

Péréquation financière intercantonale	CHF 164'000'000.-
Charges communales pour l'horaire continu à l'école primaire	CHF 80'000'000.-
Aide sociale	CHF 73'600'000.-
Abonnements TPG jeunes et retraités	CHF 42'400'000.-
Transfert de la FASE	CHF 27'000'000.-
Transfert des charges de police	CHF 13'000'000.-
Autres et divers ...	CHF 46'687'000.-

Usuellement, qui dit transfert de charges, dit transfert de compétences. Ramené à l'échelle des petites communes comme celle de Russin, le débat est assez compliqué. En résumé, le Conseil d'Etat estime que les communes doivent participer à ces charges, à hauteur de près d'un demi-milliard/an. Le CA « in corpore » dit se réjouir de suivre les débats qui se tiendront lors de la séance prévue à cet effet par l'ACG ...

Cela étant dit, le Président du CA passe à la présentation les chiffres 2025 et apporte quelques précisions sur les postes nécessitant un commentaire et/ou une explication.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Poste 0110.00.31700.0	CM, Frais de déplacement : Montant budgété pour le voyage de fin de législature.
Poste 0120.00.30000.0	Exécutif, Indemnités Maire / adjoints : Versement en cas de départ en cours de législature.

Poste 0220.00.31000.0	Services généraux, Matériel de bureau : Mise à jour site internet, location imprimantes.
Poste 0220.00.31100.0	Services généraux, Acquisition machine et mobilier de bureau : Nouveau routeur.
Poste 0220.00.31110.0	Services généraux, Acquisition matériel de votation : Elections du CA et du CM.
Poste 1406.00.36120.0	Etat civil, Arrondissement intercommunal : Assujettissement (de manière unilatérale) par Meyrin de tous les 13 ^e salaires au fonds de prévoyance.
Poste 1506.00.36120.1	Service du feu, Frais CIE : Achat d'équipements complémentaires pour nouveaux venus.
Poste 2180.00.36120.0	Scolaire, GIAP : Nombre d'enfants en hausse par rapport à 2024.
Poste 3290.00.36360.0	Culture, Subventions et allocations : Prise en charge totale, pour la première année de mise en service, du coût lié à la vaisselle lavable utilisée lors de la FDV.
Poste 3290.01.31100.0	Culture, Acquisition de matériel mobilier : Salle de danse (stores, éclairage).
Poste 3410.00.36360.0	Sports, Subvention : Octroi de 10% sur l'achat d'un vélo électrique (max 250.-) dès 16 ans.
Poste 3420.00.31440.0	Loisirs, Entretien par tiers : Réfection barrière du préau, endommagée par un véhicule.
Poste 5451.00.36120.0	Crèche, Dardagny : Rachat d'une place. Pas de subvention de l'Etat.
Poste 5930.00.36380.0	Entraide, Aide humanitaire : Suppression de doublons dans les demandes reçues.
Poste 6150.00.31410.0	Routes, Entretien : Réalisation de travaux revue, en raison des prévisions déficitaires.
Poste 6150.01.38301.0	Routes, Amort. complémentaire : Non réalisé, en raison des prévisions déficitaires.
Poste 6290.00.36370.0	Transports, Mobilité douce : Participation sur abonnements TPG (de 18 à 64 ans).
Poste 6330.00.31320.0	Transports, Etudes d'aménagements – Gare / village : Pas de dépenses en 2025.
Poste 7100.00.31200.0	Eaux, Fontaines : Réduction du débit d'eau à 1 litre/minute, excepté la fontaine du No. 1 Croix-de-Plomb, dite « fontaine laboratoire ».
Poste 7201.00.31420.0	Eaux, Entretien des égouts : Travaux reportés, en raison des prévisions déficitaires.
Poste 7206.00.31320.0	Eaux, Honoraires conseillers : Bassin de rétention. Participation financière reçue des CFF.
Poste 7206.00.46120.0	Eaux, Remboursement FIA : Sur poste 7206.00.36120.0. Les travaux inférieurs à CHF 100'000.- sont remboursés « one shot ». Ceux supérieurs sont remboursés sur 40 ans.
Poste 7710.00.31200.0	Cimetière, Eau, énergie : Factures 2025 déduites du montant trop versé en 2024. En outre, des mesures ont été prises pour éviter les branchements sauvages sur la robinetterie.
Poste 9100.00.40000.0	Impôts sur revenu, Pers. physiques : Budget CHF 1'931'388.-. Résultat CHF 1'589'081.-.
Poste 9100.00.40010.0	Impôts sur fortune, Pers. physiques : Budget CHF 1'345'613.-. Résultat CHF 1'003'982.-.
Poste 9300.00.36227.0	Péréquation intercommunale (chiffres de l'Etat) : CHF 655'374.- pour Russin.
Poste 9620.10.34200.0	Réévaluation (dépréciation) des titres de la BCGE, suite à un « split » par 10 et des résultats probablement négatifs. A savoir : Toutes les communes ont l'obligation de posséder des parts de la banque cantonale genevoise.

Le Président du Conseil administratif annonce une fiscalité 2025 très nettement inférieure à celle estimée par l'Etat, qui impacte directement les comptes et induit un découvert de CHF 110'998.-. Au cours de son mandat, c'est la première fois qu'il doit faire face à une telle réalité.

2025	BUDGET	COMPTES	ECART	ECART %
CHARGES	3 706 052	2 943 437	-762 615	-20,6%
REVENUS	3 711 044	2 832 439	-878 605	-23,7%
ECART	4 992	-110 998	-115 990	

Il passe ensuite aux comptes d'investissement. Dans ces derniers, les Conseillers municipaux trouveront les montants votés lors des délibérations, ainsi que certains éléments inscrits par le Conseil administratif en prévision de dépenses relativement importantes.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2025

Poste 0290.10.50400.3	Immeubles administratifs, Salle de Société : Budget des travaux de rénovation respecté.
Poste 2180.00.63230.6	Accueil de jour, Subvention FIDU : Création d'un nouveau logement.
Poste 3420.03.50000.0	Loisirs, Terrains non bâtis : Place de jeux. Frais engagés (architecte, dépose).
Poste 6150.05.50100.0	Routes, Investissements : Passerelle piétonne de l'Allondon : Frais d'étude.
Poste 6150.06.50100.0	Routes, Réfection : Candélabres chemin Croix-de-Plomb.
Poste 6330.00.50100.5	Routes, Transports : Liaison gare – village.
Poste 7206.01.50320.0	Eaux, Ouvrages : Assainissement du réseau secondaire de Verbois / Mandement.
Poste 7206.02.50320.0	Eaux, Ouvrages : Assainissement du collecteur (trop plein) de la gare CFF.
Poste 7900.00.50320.0	Aménagement du territoire : Requalification des hameaux. Frais d'étude.

8. RAPPORT DE COMMISSION : FINANCES

Sébastien DELESDERRIER : Fait état du rapport de commission.

En exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, la commission des finances s'est réunie le mardi 28 avril 2026, pour procéder à la vérification des comptes de notre commune relatifs à l'exercice 2025. La commission était présidée par M. Sébastien Delesderrier. La Fiduciaire Chavaz SA ayant procédé au contrôle des comptes de notre commune pour l'exercice sous revue, la commission a pris connaissance des conclusions de cette dernière, datée du 28 avril 2026, attestant d la rectitude des comptes communaux. La commission a examiné les comptes de fonctionnement, d'investissements. Elle se déclare, en outre, satisfaite des explications obtenues au sujet des écarts budgétaires constatés. La commission peut vous assurer, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de la parfaite tenue de la comptabilité communale pour l'exercice 2025 et vous propose d'accepter les comptes 2025 dans leur intégralité.

Silvano MATTIOLI : Tient à souligner l'excellente collaboration entretenue avec la secrétaire de Mairie. Il félicite cette dernière pour la qualité de la tenue des comptes, tâche qui n'a l'air de rien, mais qui est loin d'être simple.

9. APPROBATION DE L'INTEGRALITE DES COMPTES 2025 DE LA COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

Vincent MONNIER : *En l'absence de questions et/ou remarques, procède à la lecture de la DELIBERATION relative à L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTEGRALITE ET LES CREDITS BUDGETAIRES 2025.*

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
Vu que l'organe de révision Fiduciaire Chavaz recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport du 29 avril 2026 qui a été transmis au Conseil municipal ;
Vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2026 ;
Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE

Par 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention, sur 7 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leurs intégralités annexées à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 2'943'437.34 aux charges et de CHF 2'832'439.06 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 110'998.28.
Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF - 110'998.28 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 548'562.51 aux dépenses et de CHF 7'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 541'562.51.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 29'201'882.54.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 121'708.33 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par le capital propre.

Annexes : comptes annuels 2025 dans leur intégralité.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

Olivier FAVRE : Souhaite à son tour remercier MM Silvano MATTIOLI et Patrick TELES, la secrétaire de Mairie, ainsi que les membres de la commission pour leur excellent travail d'équipe.

10. RAPPORT DE COMMISSION : VIE COMMUNALE

Vincent MONNIER : Fait état du rapport de la commission ayant eu lieu le 28.04.26, résumé comme suit :

Lors de cette séance, la commission a accueilli Illyria Pfyffer, qui a présenté la nouvelle édition du Russinotes et Anecdotes. Celle-ci contiendra plus de textes que les précédentes éditions et une nouvelle rubrique intitulée « l'interview » y verra le jour. Dès ce journal et jusqu'au dernier de la législature, un article consacré à chaque Conseillère municipale et chaque Conseiller municipal y figurera.

Le repas communal, planifié au 16.08.26 midi, aura lieu au bord de l'Allondon, proche du pont de l'église de la Plaine. En cas de mauvais temps, le repli se fera dans la salle communale. Le choix du menu a été fixé. La commission compte sur le soutien des Conseillers municipaux pour l'organisation de l'événement, soit le 15.08.26 dans l'après-midi pour la préparation et le 16.08.26 au matin pour la mise en place ; l'aide des conjointes et conjoints étant la bienvenue.

11. FORMATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL : PERIODE DU 01.06.26 AU 31.05.27 – COMMUNICATION

Vincent MONNIER : Informe les Conseillers municipaux qu'aucune proposition n'a été reçue à ce jour par la Mairie. Il appelle néanmoins les membres présents à se manifester ici même, s'ils le souhaitent. Personne ne se profile en remplacement du Président actuel ; Vincent MONNIER annonce dès lors qu'il se représente avec plaisir pour le poste qu'il occupe actuellement. Virginie MALAVALLON manifeste son intérêt pour le poste de Vice-présidente, que lui laisse volontiers Sébastien DELESDERRIER. Le poste de Secrétaire ne fait l'objet d'aucune candidature autre que celle de Marilène Demierre.

Vincent MONNIER : Procède à la lecture de la **FORMATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{er} JUIN 2026 AU 31 MAI 2027**.

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu la proposition soumise ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son Bureau, pour la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2027, comme suit :

Président	Vincent MONNIER
Vice-présidente	Virginie MALAVALLON
Secrétaire	Marilène DEMIERRE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la formation du Bureau du Conseil municipal.

Vincent MONNIER
Président du Conseil municipal de Russin

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- VIGNOBLE DORE

Sébastien DELESDERRIER : De coutume, la dernière séance plénière de l'année de législature est suivie d'un repas. Cette dernière séance aura lieu le 09.06.25. Si le restaurant ouvre le 03.06.26 comme le gérant l'a laissé entendre, il suggère que le repas ait lieu au VD.

Olivier FAVRE : En a déjà touché un mot au gérant en ce sens, mais il semble que les nouveaux tenanciers veuillent maintenir les horaires actuels, soit une fermeture hebdomadaire du restaurant les lundi et mardi. Cela risque donc d'être compliqué. A voir ...

Vincent MONNIER : Le sujet ayant été abordé, confirme qu'un repas suivra la séance du 09.06.25.

13. DIVERS

- RUSSINOTES & ANECDOTES

Eliane SANDMEIER : S'interroge sur la pertinence de l'article consacré au vide-dressing, paru dans le dernier journal communal. Intervenant après la manifestation, cet article n'avait plus de raison d'être. Dans le même ordre d'idée et d'une manière générale, elle manifeste un certain mécontentement concernant le délai de réaction des responsables éditoriaux, délai qu'elle estime trop lent. Elle vient d'en faire l'expérience à propos de l'article « interview », rédigé à son propos et dont elle a pris connaissance trop tardivement. Elle déplore le fait que les rédactrices et rédacteurs prennent le temps de fournir leur article en temps et en heure, en dépit d'emplois du temps parfois chargés, pour constater que le suivi n'est pas à la hauteur. Elle estime qu'un petit message pourrait être passé à ce niveau-là.

Delphine VOELLINGER : En prend bonne note, le message sera relayé. Toutefois, pour pallier les imprévus, peut-être faudrait-il prendre plus de marge, en réduisant le délai de présentation des articles.

- FUTUR COLLISIONNEUR DU CERN – 18.05.26

Suzanne SERAFINI : La concertation publique consacrée au projet du Futur Collisionneur Circulaire (FCC), infrastructure scientifique d'envergure internationale portée par le CERN, sera lancée le 18.05.26, de 18h30 à 20h30, lors d'une réunion à Uni Mail, Genève. Il est important de savoir que cette concertation s'inscrit dans une démarche d'échange avec le public, à un stade où le projet reste encore à l'étude. Une décision quant à sa possible réalisation reviendra au Conseil du CERN, qui ne devrait pas se prononcer avant 2028 au plus tôt. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire de Mairie.

- CONSEIL ADMINISTRATIF

Olivier FAVRE : Le Président du Conseil administratif Informe le Conseil municipal de la nouvelle répartition des fonctions au sein du Conseil administratif pour l'exercice 2026 – 2027, qui entrera en vigueur dès le 01.06.26 et se terminera le 31.05.2027. A noter que l'attribution actuelle des dicastères ne change pas.

Présidente du Conseil administratif, Madame le Maire	: Delphine VOELLINGER
Vice-présidente du Conseil administratif	: Suzanne SERAFINI
Membre du Conseil administratif	: Olivier FAVRE

Delphine sera donc la première femme dans l'histoire de la commune de Russin à assumer la fonction de maire. Usuellement à Genève, nous disons « Madame le Maire ».

Chère Delphine et en anticipant de quelques jours, donc, Madame le Maire, je te souhaite autant de plaisir à porter cette fonction que j'en ai eu pendant ces 6 dernières années.

En réalité, ce n'est pas le genre, le sexe, qui est important mais bien le rôle qui est attribué au maire, celui de représenter la commune et ses communiens. Il s'agit d'une tâche qui demande de la disponibilité, de l'écoute, de la réaction, de la décision et surtout de l'entregent. Delphine, je sais que tu as toutes ces qualités et ces compétences. Alors homme ou femme, effectivement cela n'est pas la question. Toutefois, il me semble important de souligner et relever la présence et la visibilité de la femme dans le monde politique en général. Si à Russin nous n'avons pas la parité, on s'y approche à chaque élection pour être aujourd'hui dans une répartition de 5 femmes pour 7 hommes autour de cette table.

Si Delphine sera la 1ère femme maire, nous avons eu à Russin, Gisèle Zwahlen 1ère conseillère municipale de 1979 à 1986 et Noelle Vuadens première adjointe de 1991 à 1998.

Je termine donc, comme je l'ai dit plus haut, 6 années consécutives de maire, les 5 précédentes l'ont été sous l'ancien régime de maire et adjoints aujourd'hui remplacé par un CA. Le système a changé et allège considérablement la fonction, en plaçant le maire dans un collège aux responsabilités réparties alors qu'auparavant le maire en assumait la totalité. Ce changement est bénéfique et après une année de pratique, j'en suis totalement convaincu.

Aujourd'hui comme hier, le rôle du maire n'est pas une course en solitaire, c'est une aventure collective avec vous, avec mes collègues de l'Exécutif, avec les employés communaux, avec la population. J'ai essayé de privilégier le débat, le dialogue, l'écoute. Il a fallu trancher, décider et choisir c'est aussi renoncer.

Dans le calendrier municipal, le temps s'étire, tout est long mais de beaux projets se sont réalisés. D'autres sont en cours. Je pensais en faire la liste mais finalement ça ressemblerait trop à un testament politique et j'ai quand même encore quatre ans à faire.

Donc l'aventure n'est pas terminée, je vais laisser le bout de la table à Delphine pour l'année à venir et je sais que vous serez aussi bienveillants avec elle que vous l'avez été avec moi.

Alors, je tiens à remercier mes collègues Susu et Delphine pour l'excellente ambiance et l'efficacité au travail, vous remercier vous les CM, muchachos et muchachas, pour la qualité de nos échanges et un énorme merci Marilène, qui subit mes gags à 2 balles, mais très drôles, non, un énorme merci pour le gigantesque travail qu'elle accomplit, l'accompagnement qu'elle m'a apporté ; jamais je n'aurais pu accomplir ma mission sans son appui.

Je reviendrai probablement encore pour un tour de maire d'ici la fin de la législature.

Je vous souhaite une bonne soirée et à tout à l'heure.

Vincent MONNIER : Prie les invités de bien vouloir se retirer en vue de la séance à huis-clos.

14. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Vincent MONNIER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 21h00.